



ACCORD NATIONAL INTERPROFESSIONNEL SUR « LA COMPÉTITIVITÉ ET L'EMPLOI » :

L'ACCORD "INFIDÈLE"...



Rarement un accord national interprofessionnel (ANI) aura entériné autant de reculs pour les salarié-e-s que celui conclu le 11 janvier 2013 entre le MEDEF et la CFDT, CGC, CFTC. Cet accord infidèle aux intérêts des salariés portant sur « *la compétitivité et la sécurisation de l'emploi* » est en fait, un texte profondément déséquilibré, au profit du patronat.

Il semble pourtant que le gouvernement soit prêt à aller très vite et très loin pour satisfaire les signataires de cet accord : « *Le projet de loi qui sera présenté au Conseil des ministres du 6 mars transposera **fidèlement** l'accord du 11 janvier 2013* » a déclaré la porte parole du gouvernement, Mme Najat Vallaud-Belkacem.

Cet accord signé par 3 syndicats représentant 38% des salariés, aura de nombreuses **conséquences TRES IMPORTANTES** sur l'ensemble du monde du travail !

Cet accord valide d'ores et déjà :

- La remise en cause des CDI avec période d'essai largement étendue ;
- L'instauration de CDD à vie ! (le CDI-I Contrat à durée indéterminée...**intermittent** !!)
- Les « **accords de maintien dans l'emploi** » qui permettraient de licencier les salariés refusant de voir leur salaire baisser !
- Les accords de « **mobilité interne** » qui autoriseraient l'employeur à licencier le salarié pour motif personnel, si celui-ci refuse de travailler à l'autre bout de la France ! Le licenciement qui deviendrait une simple formalité.
- La restriction de l'intervention des représentants du personnel, comme le CHSCT et les DP mais aussi la **limitation** dans le temps pour l'expertise et le recours aux juges prudhommaux.
- La neutralisation des compétences des juges dans les instances judiciaires en cas de PSE,
- ...et bien d'autres mesures toutes aussi nocives.

Si nous ne réagissons pas, le gouvernement comblera ainsi les appétits sans précédent du MEDEF et retranscrira fidèlement dans un projet de loi cet accord dans ses aspects les plus nocifs pour les salariés.

D'autres solutions existent ! Elles ont été portées tout au long de la négociation par la CGT et FORCE OUVRIÈRE !

Nous ne pouvons accepter cette régression sociale sans précédent pour l'ensemble des salariés.

La CGT et FORCE OUVRIÈRE réaffirment leur opposition résolue aux principales dispositions contenues dans l'accord et interpellent le gouvernement contre son intention de retranscrire dans la loi un mauvais accord pour les droits sociaux !

C'est pour combattre ce projet de loi ultra-régressif qui va toucher l'ensemble des salariés et en particulier ceux de notre branche d'activité, que la CGT et FORCE OUVRIÈRE appellent conjointement tous les salariés à répondre massivement à la journée de mobilisation le 5 mars prochain !

AUSTÉRITÉ ET FLEXIBILITÉ, CA SUFFIT !

LE 5 MARS 2013, REJOIGNEZ L'ACTION AVEC VOS UNIONS DÉPARTEMENTALES.